

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### La FCPE 31 demande une gestion claire et structurée du port du masque dans les établissements scolaires

Le port du masque a été préconisé par le gouvernement après avis du Haut Conseil de la santé publique, et a été généralisé dans tous les établissements scolaires pour les enfants à partir de 11 ans, ainsi que pour tous les adultes.

La FCPE 31 prend acte de cette décision car notre priorité est de permettre à nos enfants de retrouver le chemin de l'école en toute sécurité. **De ce fait, nous engageons les parents d'élèves à être vigilants sur le respect de ces consignes dans les établissements fréquentés par leurs enfants.**

Cependant, **les modalités d'application de cette obligation entraînent une série de conséquences qui nous interpellent et pour lesquelles nous attendons des réponses de la part des pouvoirs publics.**

**Conséquences financières tout d'abord :** il est indiqué que les masques doivent être fournis par les familles. Certaines familles ne pourront pas assumer ce coût financier. **La FCPE 31 refuse de considérer les masques comme une fourniture scolaire.** Il s'agit d'un accessoire de santé publique imposé par l'État. **Nous souhaitons donc que l'État dote les établissements en quantité suffisante de masques.**

**Conséquences réglementaires, ensuite :** Certains chefs d'établissements ont déjà menacé de renvoyer chez eux les élèves qui ne disposent pas de masque à l'entrée du collège ou du lycée. La FCPE 31 souhaite rappeler que cela est rigoureusement contraire aux règlements intérieurs. En effet, ces causes de renvoi ne sont pas prévues et ne peuvent donc pas être appliquées. **La FCPE 31 reste convaincue que la bienveillance et la pédagogie doivent être privilégiées pour faire accepter le port du masque aux élèves.**

**Conséquences pédagogiques, également :** le ministère de l'Éducation nationale doit rapidement proposer un / des modèle (s) de masque (s) adapté(s) aux élèves. Cette proposition devra prendre en compte le stade de croissance de l'élève et la durée de port (journée de classe, demi-pension, internat...). Au-delà, **la FCPE 31 souhaite que les cas spécifiques des enseignants en classe maternelle ou auprès de publics sourds et malentendants soient pris en compte en les équipant en masques transparents. Ces dotations garantiront l'équité dans les apprentissages.**

**Conséquences sanitaires, enfin :** la FCPE 31 s'inquiète des premiers retours sur le port du masque toute la journée. En effet, au terme d'une première journée d'école, des enfants commencent déjà à se plaindre de maux de tête, nausées ou malaises divers. La FCPE 31 souhaite que les pouvoirs publics étudient très rapidement les conséquences du port du masque sur le développement de l'enfant et sur la santé des enseignants, portent les résultats à la connaissance du grand public et en fonction ajustent sans délai le protocole de protection sanitaire.

